VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple en Bois

—ET—

Quatre Grands Terrains,

DANS UN VOISINAGE QUI S'AMELIORE,

Coin des rues Freret et Roberts.

SUCCESSION DE CATHERINE DOYLE KRIDER.

No 89,922—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON W. A. Kernaghan Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI le 5 aout 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 28 juin 1909, de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir :

1° Le joli cottage simple en bois, No 4929 rue Freret, coin de la rue Robert, contenant 4 chambres, hangar, etc. Le terrain est situé dans le sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Freret, Sud Robertson, Robert et Upperline, désigné par le No 1, mesurant 30 pieds à la rue Freret sur 92 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit terrain forme le coin des rues Freret et Robert et est composé des parties des lots Nos 20, 21 et 22, d'après un plan de C. Mile Williams, député voyer de ville daté du 27 février 1902.

2° Trois certains lots de terre, contigus l'un à l'autre, situés dans le même District et lots et contigus à la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos 1, 3 et 4, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Freret sur 92 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits lots sont composés des parties des lots originaux Nos 20, 21 et 22, d'après le plan ci-dessus de C. Mile Williams. Acquis par Daniel S. Krider par achat de la People's Homestead Assn, par acte pardevant T. G. Spitzfaden, notaire en cette ville et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette ville dans le livre 198, folio 81.

Dans un voisinage qui s'améliore rapidement, ayant le service de plusieurs lignes de chars et autres agréments.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 ci-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. Les actes de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, aux frais des acquéreurs.

Woodville & Woodville, avocats.

4 jui—4 11 16 25—août 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

ELEGANTE

Résidence en Bois à Deux Etages

No 1214 AVENUE ESPLANADE,

Entre les Rues St-Claude et Liberté.

Meyer S. Dreifus vs Colonial Bank and Trust Company.

No 87,708—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 29 juillet 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 22 juin 1909, de l'Hon. E. K. Skinner juge de la susdite Cour Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit décrite, à savoir :—

L'élégante résidence en bois à deux étages No 1214 avenue Esplanade, retirée de la banquette avec grillage en fer, construit galerie, vestibule, sept chambres et chambre à bain. Elle est construite en dehors de la ligne sur un grand terrain, donnant de la lumière et ventilation. Le terrain est décrit comme une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes, prescriptions, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 142, borné par l'avenue Esplanade, les rues St-Claude, N. Liberté et Quartier. Ladite portion de terre commençant à une distance de cent un pieds neuf pouces du coin de l'avenue Esplanade et de la rue St-Claude et mesurant trente-huit pieds huit pouces et deux lignes de face à l'avenue Esplanade sur une profondeur le plus près de la rue St Claude de soixante-dix-neuf pieds sept pouces et quatre lignes et d'une première profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Nord Liberté de cinquante-cinq pieds 10 pouces, de là sur une ligne s'étendant vers la rue Nord Liberté de dix-huit pieds huit pouces et quatre lignes, de la une deuxième profondeur de vingt pieds neuf pouces et six lignes à la ligne du fond, sur laquelle elle mesure quarante-et-un pieds et deux pouces, laquelle portion de terre est composée du tout du lot original No 4 et une petite étendue du lot original No 3 et une petite partie du lot H, tous plus complètement démontrés sur un devis d'Edgar Fille, voyer, daté du 1er décembre 1908, annexé à un acte de vente passé pardevant E. Rosen, notaire, en date du 16 janvier 1904.

Etant la même propriété acquise par le Colonial Bank & Trust Co. de Paul E. Dupas par acte pardevant Carl Couvreux Friedrichs, notaire en date du 15 juin 1906, et dûment enregistré dans le livre des transferts 216, folio 772.

A une petite distance de la rue du Canal, un excellent voisinage et un "home" charmant. Sujet au bail jusqu'au 30 septembre 1909, au taux de $600.00 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit démontrés par billets de l'acquéreur daté du jour de l'adjudication, portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement et garantis par hypothèque tantôt les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en plus de son achat toutes les taxes de l'année 1909 et de payer les frais des certificats nécessaires pour l'acte de vente. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

Dix pour cent comptant requis au moment de la vente.

H. L. Favrot et Dart et Kernan, avocats.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Adolph Sauerbrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. — No 89,468 —Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Ernest Volain, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — J. Arthur Charbonnet, avocats.

2 jui—2 6 11

Succession de Dominick A. Cirino,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 89,113—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Nancy R. Cirino, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John J. McCloskey, avocat.

2 jui—2 5 11

Succession de Luigi Capuano et Theresa Caminisi Capuano.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 87,966—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Meyer S. Dreifus administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—J. C. Rolling-worth, avocat.

1er jui—1 5 10

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

Succession de P. F. HERWIG, No 81,618 Cour Civile de District.

La Magnifique Plantation de Coton,

DANS LA PAROISSE DE CADDO,

Environ 10 Milles de la Ville de Shreveport,

PRES DES PUITS D'HUILE ET DE GAZ.

JEUDI, LE 15 JUILLET 1909, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté du 6 avril 1909, le vendredi à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit :

La magnifique plantation de coton en la paroisse de Caddo, sur la ligne du chemin de fer Texas & Pacific environ dix milles de la ville de Shreveport, Line, à la station Flournoy, le Texas & Pacific Railroad passant au travers de la place entière et connue comme la Plantation Antoine, contenant 960 acres plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'il s'y trouvent, etc., et décrit comme suit :

Toute la section vingt-huit (28) et la moitié (1/2) nord de la section trente-trois (33) dans la corporation dix sept (17) nord, range quinze (15) ouest de la paroisse de Caddo dans l'Etat de la Louisiane, contenant neuf cent soixante acres (960), plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, moins la réserve de la Texas & Pacific Railroad pour droit de chemin et terrains de la station de soixante douze et demi (72 1/2) acres de terre, décrite comme suit :

Cinquante sept (57) acres de terre en la section vingt huit (28), corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15) ouest, dans la paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, à savoir : Commençant à un point de la ligne du centre de la Texas and Pacific Railroad, arpentage 1368 pieds and 65 degrés, 47 minutes est dans ledit arpentage de la Texas and Pacific Railroad traverse la ligne de borne ouest de ladite section vingt huit au-dessus de la corporation et range de la nord 18 degrés est, 1528 pieds à l'encoignure, de la nord 12 degrés 48 minutes, ouest 417 pieds au coin, de là sud 85 degrés 45 minutes est 774 pieds au coin, de là sud 2 degrés 55 minutes est 905 pieds au coin de là sud 25 degrés 35 minutes est 1964 pieds au coin sur ladite ligne du centre du Texas & Pacific Railroad arpanté de la nord 65 degrés 47 minutes ouest à ladite ligne du centre 2261 pieds au coin de commencement. Contenant 57 acres, exclusif du droit de voie.

Quinze et demie (15 1/2) acres de terre, étant une certaine étendue de terre à travers la section vingt huit (28), corporation dix-sept (17) Nord, range quinze (15) Ouest dans la Paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, 100 pieds en largeur pour une distance de 3 755 pieds et 150 pieds de largeur pour une distance de 2 000 pieds, la dite distance étant des points suivants, sur ladite ligne de la compagnie du chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, l'étendue de 100 pieds commence à la station 458x71 à la station 470, et aussi de la station 490 à la station 516x29 et l'étendue de 150 pieds commençant à la station 470 et s'étendant à la station 490, une distance de 2,000 pieds ladite distance étant de 50 pieds et 75 pieds respectivement sur chaque côté de la ligne du centre dudit chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, laquelle étendue, collectivement, comprend 15 1/2 acres, plus ou moins, avec privilège d'abattre tous les arbres sur la terre dudit vendeur adjacente à ladite étendue, qui en tombant peuvent atteindre les rails audit chemin de fer.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le balance s'il y en a en un et deux ans démontrée par billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège. L'acte de vente devant contenir la clause non allégeable et de la vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat au cas où on avocat serait employé pour collecter lesdits billets; l'acquéreur devant assumer et payer ci-dessus et en plus du prix de l'adjudication et comme part tous les frais usuels tels que hypothèque, transfert, recherche de taxes et certificats, et leur proportion de toutes les taxes pour l'année dans laquelle l'adjudication est faite, toute la propriété vendue sujette au bail, s'il y en a, maintenant existant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, les acquéreurs sont requis de faire un dépôt de dix pour cent du montant de leur enchère, avec

GEO. ST PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

Girault, Farrar, Chas Rosen et Dart & Kernan, avocats.

13 juin—13 20 27—juil 3 10

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Franz Ohrapka.

No 88,709—Cour Civile de District.

Jeudi, 15 Juillet 1909

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 7 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit :

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 355, (ancienne Bagatelle), Prieur, (autrefois Josephine) Canal (maintenant Tours) et Roman (autrefois Valdelle) désigné par le No huit sur un devis annexé à un acte passé le 11 novembre 1851 pardevant Jean Agnieu, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesurant en mesure américaine 23 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle) sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un et deux ans après la date, avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente; la portion de crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur faite à son propre ordre et par lui endossée garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non allégeabilité et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, réclamant 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, et l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année courante, pour l'acte de vente pardevant Rosière Rosich, notaire, et déposer 10 pour cent dès ce jour, entre les mains du notaire en moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Catharine Dempsey, Veuve de Cornelius Regan.

No 86 414—Cour Civile de District.

JEUDI, 8 JUILLET 1909,

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Les Cinq Cottages Doubles formant le coin des rues Thalie et St-Thomas.

Donnant de bons revenus.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. le Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Thomas, Tchoupitoulas, Thalie et Erato, et mesurant, plus ou moins, en mesure américaine, 52 pieds 2 pouces de profondeur et façade à la rue St-Thomas sur 128 pieds de profondeur et façade, à la rue Thalie, étant la portion de face des lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, sur un plan dressé par A. Meelhauser, voyer, étant la même propriété acquise par le défunt Cornelius Regan par achat de Pierre V. Macarty, par acte pardevant Oscar Dreux, notaire en cette ville, le 20 mai 1874.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets, de l'acquéreur ou acquéreurs, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, ensemble avec les clauses de pénalité de 5 0/0 d'honoraires d'avocat, en cas de procès, pour forcer la collection des dites billets. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent devant être assurées par les acquéreurs et les polices devant être transférées au porteur des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité.

Les acquéreurs doivent payer pour l'acte de vente pardevant Jas. J. Wenlin, notaire, et déposer 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

Jenny Benedict Gessner, avocat.

6 juin—6 13 20 27—juil 4 8

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Vve Jean M. Soubiran

No 82,682—Cour Civile de District.

JEUDI le 15 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Billet de 650.00 endossé par W. J. Gayle, daté de 14 février 1907.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

27 juin—27—juil 4 11 15

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

Le stock entier de commerce, machines, comptes courants, etc., de R. McWilliams, Limited.

Peintures, Huiles, Vernis, Pinceaux, etc.

In Re Jones & Pickett Ltd., vs R. McWilliams, Ltd

No 86,705—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—LUNDI 12 juillet 1909, à 11 30 heures a. m., sur les lieux No 342 rue du Camp il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 28 juin 1909, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans Division D, la propriété ci-après décrite, savoir :

Le stock de commerce comptes courants, machine à manufacture et d'autres effets de R. McWilliams, Limited.

La propriété ci-dessus décrite sera premièrement offerte en vente en bloc comme un établissement faisant des affaires, et après cela le stock de commerce, comptes courants, machines seront offerts en trois lots séparés, et si la moyenne des prix offerts pour lesdits trois lots séparés excède la plus haute enchère pour l'établissement comme un établissement faisant des affaires, la vente se fera des lots séparés, autrement la plus haute enchère reçue pour les affaires en bloc comme un établissement faisant des affaires sera acceptée.

Pour plus amples informations s'adresser au bureau de Danziger & Tessier.

Conditions—Comptant.

Morgan & Milner, avocats.

W. E. Seymour, Receveur.

1er juil—1 4 11 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique bâtisse en briques, connue comme "La Colonial Bank & Trust Company.

Bureau, 314 rue Camp, entre les rues Gravier et Natchez,

s'étendant à travers Bank Place.

Meyer S. Dreifus vs Colonial Bank & Trust Co.

No 87,707—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet — JEUDI le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 22 juin 1909 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Gravier et Natchez et la "Bank Place", et mesurant 21 pieds 6 pouces de face à la rue Camp sur les profondeurs suivantes, à savoir : sur la ligne de côté vers la rue Natchez, 114 pieds 11 pouces et sur l'autre ligne de côté vers la rue Gravier par une première profondeur de 70 pieds 9 pouces, de là 2 pieds 5 pouces sur une ligne parallèle à la rue du Camp, de là une deuxième profondeur de 44 pieds 2 pouces à la ligne du fond à la Bank Place, sur laquelle ladite propriété a une façade de 21 pieds 4 pouces, ledit lot s'étendant à travers la rue du Camp à la Bank Place. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro municipal 314 (vieux numéro 54) rue Camp. Une excellente location pour une Banque ou une Compagnie d'Assurance ou pourrait être changée en magasin pour affaire commerciale.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans de crédit représentés par billets de l'acquéreur daté du jour de l'adjudication, portant 7 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à paiement et garantis par hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes de l'année 1909, et de payer les frais des certificats nécessaires pour l'acte de vente; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

H. L. Favrot, Dart & Kernan, avocats.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marchandises pour Marchands de Graines et Fleuristes.

Le fonds commercial entier consistant en Pots à Fleurs, Palmes artificielles, Fleurs, Feuilles, Dessins, Papier argenté, Vitrines, Étagères pour graines, Graines pour fleurs et jardin, Outils pour jardiniers, Lames de faux, etc. Ansel Wagon, Harnais, Cheval, "Cash Register". Une maison longtemps établie.

Joseph A. Schindler & Company, en liquidation.

No 89,866—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 8 juillet 1909 à 10 heures a. m., sur les lieux 827 rue Dumaine, entre les rues Dauphine et Bourbon, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 23 juin 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée le fond commercial entier de Jos A. Schindler & Co., en liquidation, le tout d'après l'inventaire enregistré.

E. J. Morel, Dart & Kernan, avocats.

27 juin—27—juil 4 7 8

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mattie L. Thera, épouse décédée de Charles W. Baldey.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans No 79,079.

Le BALDEY PLACE, à Covington, Lna.

A l'encan, JEUDI, le 8 juillet 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, à midi.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire intitulée Succession de Mattie L. Thera, défunte épouse de Charles W. Baldey, Dossier No 79,079, daté et signé du 1er juin 1909, et adressé à J. L. ONORATO, encanteur, il sera offert en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, à midi, la propriété foncière ci-après décrite, comme suit :

Une certaine étendue en parcelle de terre s'étendant et étant située dans la paroisse Saint Tammany, Etat de la Louisiane, étant la moitié du Nord du Quartier Sud Est et la moitié du Nord du Quartier Sud-Ouest de la Section dix huit, dans la Corporation six, Sud, Range douze Est, Méridien St Helena, dans la paroisse St Tammany, Louisiane, contenant cent soixante-quatre acres et vingt-huit centièmes d'un acre, moins cinquante-deux acres vendus auparavant à Joseph Wager, et décrite comme suit, à savoir : Quart Nord-Est du Quart Sud-Est et vingt acres dans Quart Nord-Ouest du Quart Sud Est. Aussi moins six acres vendus auparavant à Mme E. White et décrite comme étant dans le Quart Nord-Ouest du Quart Sud Est de la Section dix-huit, Corporation six Sud, du Range douze Est; et borné sur l'Est par Joseph Wager, Nord et Ouest par les terres du vendeur actuel, et sur le Sud par les terres de A. A. Cooley, laissant à l'acquéreur actuel cent six acres et 28/100 d'un acre.

Etant la même propriété que Mme Mattie L. Baldey a acquise par achat de George F. Peters le 17 janvier 1899, par acte enregistré dans le livre des transferts T, folio 512 et seq., avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi, moins vingt et un acres vendus par Mme Mattie L. Baldey à Jacob Kuhner, décrit comme suit, à savoir—Situé dans le coin sud-ouest du quart sud ouest de la section dix-huit dans la corporation six sud du range douze est, méridien St Helena, pour commencer au coin sud-ouest dudit quart, et s'étendant nord au long de la ligne de ladite section 630 pieds, de là est entre lignes parallèles 1470 pieds, borné à l'ouest par les terres de Columbia et S. W. R. & L. Association, Nord et Est par les terres du vendeur actuel, et Sud par les terres de A. A. Cooley, étant une portion de la même propriété acquise par le vendeur actuel de George F. Peters par acte enregistré en le livre des transferts T, folio 512, etc., et étant la même propriété que Mme Mattie L. Baldey a vendu à Jacob J. Kuhner le 1er juillet 1899, d'après un acte enregistré en le livre des transferts T, folio 279, etc.

—Conditions—A savoir un tiers ou plus comptant et la balance à terme de un et deux ans à compter pour cent (7 0/0) d'intérêt par an, garantie par lien de vendeur et clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 en plus de son enchère et l'acte de vente devant être passé pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur 20 0/0 du prix d'achat devant être déposé (sans intérêt) au moment de l'adjudication chez

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières,
Bureau—No 910 rue Gravier.

Henry Chaffe, avocat.

6 juin—6 13 20 27—juil 4 8

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

—12—

Terrains de Choix pour bâtir dans le Troisième District.

Dans l'Est borné par les rues FORSTALL, RAMPART, BOURGOGNE et REYNES.

A midi JEUDI 5 août 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Mme George R. Kroeper.

No 89 823—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR CARRERE & KEENEY Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI, le 5 août 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, signé et signé le 28 juin 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Douze terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 305, borné par les rues Forstall, Bourgogne, Rampart et Reynes, désigné par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K et L sur un devis de George de Armas, voyer, daté du 28 mai 1909, mesurant comme suit à savoir : Le lot A formant le coin des rues Forstall et Rampart, mesurant 31 pieds 11 pouces 1 1/2 ligne de face à la rue Forstall sur 105 pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne; le lot B, C, D, E, F, G, H et I chacun 22 pieds de face à la rue Forstall sur 105 pieds de profondeur, le lot J formant le coin des rues Forstall et Bourgogne, mesurant 31 pieds 11 pouces 1 1/2 ligne de face à la rue Forstall sur 105 pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne; le lot K mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Bourgogne sur 159 pieds 11 pouces 1 1/2 lignes de profondeur, le lot L mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Rampart sur 159 pieds 11 pouces 1 1/2 ligne de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un crédit d'un an ou un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, en billets garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur ladite propriété et portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, et toutes les clauses usuelles et de coutume de sécurité, ladite propriété devant être vendue en lots à l'option de l'acquéreur de prendre au même prix le lot contigu à celui vendu. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 de son enchère au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

4 juil—4 11 18 25—août 1 2 3 4 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

De la Résidence en briques à deux étages, et mansarde retirée du trottoir.

549, RUE ST-ANDRÉ.

Encoignure de la rue St Thomas. L'îlet Ste Marie et Roussaven.

Jeudi le 29 juillet 1909 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Geo. Tilton vs Frances Tilton et als.

No 89 682—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte, le 21 juin 1909 et signé le 25 juin 1909, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St André, Ste-Marie, St-Armand, maintenant Roussaven, Fulton et St-Thomas, désignés par les Nos 17 et 18, sur un plan par H. Moelhausen, daté du 21 février 1854, déposé comme plan No 23 dans les registres de William Christy, ancien notaire, d'après lequel ledit lot 7 commence à un point 81 pieds 11 pouces et 5 lignes de l'encoignure des rues St André et Fulton, la rue St-Thomas est contigue au lot 8 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St André sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 2 pouces et 5 lignes. Le lot 8 est contigu au lot 7 et formant le coin des rues St-André et Fulton et St-Thomas et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-André sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue Fulton et St Thomas, et 31 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages retirée en arrière d'un joli grillage en fer, et contenant environ 14 chambres, mansarde, vestibule, chambre à bain, gaz, eau, bonne cave. Dans la cour se trouvent hangar, remise, citernes, office, etc., une grande poulaine sur le côté, etc. portant le numéro municipal 549 rue St-André.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans après la date, avec intérêt à 7 0/0 par an de la date jusqu'à paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et par toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le transfert d'assurance et cinq pour cent (5 0/0) d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur qui sera aussi requis de payer les taxes pour 1909 en dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

Chas. F. Fleischinger, avocat.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 26 27 28 29

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage Simple Attenant, No 1117 rue Montégut, entre les rues St-Claude et Marais.

Julia Harrington, épouse de Denis Sweeney, vs Mary Harrington, épouse de Michael Hadley et al.

No 89,685—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.

EN VERTU d'un jugement rendu en cour ouverte le 2 juin 1909, et signé en cour ouverte le 9 juin 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et adressé à Lionel M. Ricau, encanteur, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 22 juillet 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Montégut, Marais et Pelicana, lequel dit lot de terre est désigné par le No 5 du îlet No 400 et mesurant 30 pieds de face à la rue Montégut sur 188 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le tout conformément à un plan dressé par Arthur De Armas, député-voyer de ville, daté du 9 jan. 1884, annexé à un acte de vente par J. F. De Bulignac et als à James Jones, passé pardevant Chas G. Andry, ancien notaire, le 29 juin 1885, étant la même propriété, laquelle a été acquise du défunt Michael Harrington, par achat de la Firemen's Bldg Assn., par acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 7 décembre 1892, enregistrée en le livre des transferts 154 folio 58.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple No 1117 rue Montégut, entre les rues St Claude et Marais, contenant 3 chambres et cuisine, une grande place pour un cheval et vagues.

Conditions—Un tiers du prix d'achat devant être payé comptant et la balance du dit prix d'achat, devant être représentée par deux billets égaux à recevoir, garantis par lien de vendeur et privilège et dus respectivement en un et deux ans, portant intérêt au taux de huit pour cent par an. L'acquéreur devant payer les taxes accrues contre ladite propriété pour l'année courante et faire un dépôt comptant de 10 0/0 chez l'encanteur pour lier la vente. L'acte de vente pardevant John Janvier, notaire aux frais de l'acquéreur.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

Ernest T. Farrauez, Saunders, Dufour et Dufour, John Janvier, avocats.

29 juin—29 27—juil 4 11 18 22

CHARTER

STATE OF LOUISIANA PARISH OF ORLEANS CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN, That on this Fifth day of October, in the year of our Lord, One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America the one hundred and thirty first.

Before me, JOHN G. EUSTIS, a notary public, duly sworn commissioned and qualified, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, aforesaid, and in presence of the witnesses hereinafter named, and undersigned, personally came and appeared the several persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the law of the State of Louisiana, in such cases made and provided and particularly of the provisions of act 78 of the acts of the Legislature of the State of Louisiana, for the year 1904, approved July the 4th, 1904, they have covenanted and agreed and do by these presents covenant and agree and bind themselves, as well as all such persons as may hereafter become associated with them to form a corporation for the objects and purposes and under the articles and stipulations following, to-wit:

ARTICLE I

The name of this corporation shall be the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING AND EXPORT COMPANY and under its said corporate name it shall have power and authority to have and enjoy corporate existence for the full term and period of ninety-nine years, from and after the date hereof, contract, sue and be sued, to make and use a corporate seal and the same to alter and break at pleasure; to hold and receive, lease, purchase, and convey, as well as mortgage and hypothecate property real and personal, and mixed, corporeal and incorporeal, to name and appoint such managers, directors, agents and officers as its business interest may require; and to make and establish as well as alter and amend from time to time such by-laws, rules and regulations for proper government of said corporation as may be necessary and proper.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New